



Décision n° 253/2022

MGr

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

***En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 4 : passer les avenants aux contrats de travail du personnel contractuel de la Communauté des Communes dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).***

Considérant le décret n°2022-586 du 20 avril 2022 (publié au J.O. du 21/04/2022) portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique,

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un avenant au contrat de travail avec les agents suivants :

**AGENTS CDCHS :**

- Madame AMSELLEM Elsa ;
- Madame BOUCHET Emmanuelle ;
- Monsieur CADUCEAU Serge ;
- Monsieur CONTAMIN Jean-François ;
- Madame COSSON Emmanuelle ;
- Madame DARDY Élodie ;
- Monsieur JEAN Bruno ;
- Monsieur MERCIER Alexandre ;
- Monsieur NOCQUET Maximilien ;
- Monsieur NOLET Justin ;
- Madame PUBLIE Camille ;
- Madame SCHEIRLINCK Victoria ;
- Madame TABLEAU Gwenaèle ;
- Monsieur TOURNEUR Valentin ;
- Madame VARIOT Gaëlle ;
- Monsieur VAUSSY Stéphane ;

AGENTS service « Ordures Ménagères » :

- Monsieur CHERAT Dimitri ;
- Madame DICKFOSS Liliane ;
- Monsieur DUBROCA Cyrille ;
- Monsieur GAUMET Nicolas ;
- Monsieur LE MEUT Nicolas ;
- Monsieur MENEZES Baptiste ;
- Madame MERCIER Chantal ;
- Monsieur MONTAUZIER Michel ;
- Monsieur PAPINEAU Quentin ;
- Monsieur TAGUET Thierry

afin de mettre à jour l'indice majoré : **indice majoré 352** (indice brut 382), avec effet au **1er mai 2022**.

Fait à Jonzac

Le **27 AVR. 2022**

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex